



Indemenisation suite sinistre vols par effraction

Par **titi02101971**, le **03/03/2013** à **03:39**

bonsoir, suite à un sinistre il y a 4 mois, l'assurance refuse de me fournir le rapport d'expert et de me renvoyer les documents factures pour que je puisse les fournir à un expert pris par mes soins suite à aucune réponse ou nouvelles de MMA à qui j'ai précisé que je n'avais plus rien suite au vol par effraction constaté par la gendarmerie sur place de ce fait plus de meubles, lits, service pour repas et vêtements tout a été emporté mais MMA ne fait rien et me répond seulement d'être patient. mais pour racheter il faut au moins le rapport d'expert. De plus à cette information on m'a laissé entendre il y a 1 mois que je dois rencontrer une autre personne pour évaluer si je dis vrai ou mensonge malgré le constat sur place des gendarmes mais bon pour avancer sur le dossier on a accepté mais malgré l'acceptation aucun rendez-vous et déjà 1 mois que l'on m'a annoncé cette rencontre. [/fluo] merci de vos réponses [/fluo]

Par **chaber**, le **04/03/2013** à **07:46**

bonjour [/citation] l'assurance refuse de me fournir le rapport d'expert et de me renvoyer les documents factures pour que je puisse les fournir à un expert pris par mes soins [/citation] Pour information: quand vous transmettez des pièces il est toujours préférable que vous en gardiez des copies. Votre expert indépendant va se rapprocher de l'expert assurance pour les obtenir. [/citation] De plus à cette information on m'a laissé entendre il y a 1 mois que je dois rencontrer une autre personne pour évaluer si je dis vrai ou mensonge [/citation] Le déménagement complet d'un logement par des cambrioleurs est normalement peu courant pour un assuré moyen, ce qui pourrait expliquer la position de l'assureur. L'expert a certainement rendu un pré-rapport à son mandataire. Selon les

normes propres à chaque compagnie le dossier passe à un échelon supérieur
Le pré-rapport permet à l'assureur de prévoir une évaluation du dossier, mais ne peut vous être transmis en l'état.
Si la garantie est bien acquise, en fonction de cette évaluation, rien n'empêche l'assureur de verser une provision.
Sans défendre l'expert de l'assurance, il faut reconnaître qu'il doit chiffrer point par point la valeur et la vétusté éventuelle avec les documents que vous avez pu fournir. Pour le reste il doit rechercher les prix et tenter de prouver la véracité.
Vu l'importance du sinistre, vous avez bien fait de prendre un expert d'assuré, certes tardivement, mais que je juge indispensable

Par **titi02101971**, le **04/03/2013 à 22:33**

bonsoir,
merci pour vos reponses mais pour complement d'information l'expert a deja remis son rapport chiffré a MMA de plus, je peut comprendre un complement d'expertise mais ce que je trouve innacceptable c'est le refus d'information ou de demarches pour la rencontre avec une autre personne plus rapide car sans information et sans motivation de la part de MMA reste desagreable sachant que la pub qu'il font ne correspond pas du tout a la realite.

Par **chaber**, le **05/03/2013 à 06:59**

si l'expert a remis son rapport chiffré, l'assureur peut vous en donner copie que vous soumettez à votre conseil

Par **titi02101971**, le **05/03/2013 à 22:32**

bonsoir,
merci de votre reponse mais j'ai deja reclamer ce rapport en AR mais MMA se refuse a me donner copie et a me donner rendez-vous avec la personne de leur choix pour verification de mes dire afin d'avance sur le dossier.
Merci de vos reponses.

Par **chaber**, le **06/03/2013 à 18:04**

bonjour
il eût été judicieux de prendre votre conseil pour l'expertise. Mais bon, on ne peut revenir en arrièrer
http://www.ffsa.fr/sites/jcms/c_33662/indemnisation-des-dommages-le-role-de-lexpert-dassurance-les-etapes-de-lexpertise?cc=c_51663
"La réglementation prévoit l'obligation de communiquer le rapport de l'expert en cas de mise en jeu d'une assurance automobile ou dommages ouvrage.
Pour les autres assurances de biens, les assureurs membres de la FFSA se sont engagés à ce que le rapport d'expertise soit transmis aux assurés qui en font la demande.
Ils se sont également engagés à ce que les contrats d'assurance informent les assurés de cette possibilité."

Par **titi02101971**, le **06/03/2013 à 19:19**

bonsoir,rnmerci pour vos info mais la demande de recevoir copie du rapport d'expert a deja ete fait en courrier AR mais reste sans reponse telephone ou ecrit de MMA.rnIl sont desesperant car il se revolte contre les personnes qui senerve mais il font tout pour.

Par **chaber**, le **07/03/2013 à 14:42**

bonjourrncomment avez-vous su que l'assureur avait reçu le rapport d'expert?rnVotre conseil n'est-il pas intervenu auprès de son confrère?

Par **titi02101971**, le **07/03/2013 à 18:18**

bonsoir,rnj'ai appris que MMA a reçu le rapport de l'expert car j'ai appelé le cabinet d'expert qui me l'a annoncé.rnDonc, je suis surpris et déçu de voir que MMA ne me communique pas la copie de ce rapport malgré une demande écrite car il m'a simplement répondu par courrier qu'il ne servait à rien de leur envoyer des courriers à répétition.rnMerci de votre réponse information.

Par **chaber**, le **07/03/2013 à 18:59**

bonjourrnvous demandez en LRAR au médiateur, service clientèle au siège social de votre assureur, de donner suite à votre demande dont vous joignez copie.rnVous pouvez rappeler dans votre courrier les indications que je vous ai fournies (site FFSA cité plus haut)rnSans réponse, vous devrez saisir les tribunaux compétents.

Par **titi02101971**, le **07/03/2013 à 22:56**

bonsoir,rnmerci de réponses, je vais procéder à la démarche suivant vos indications et je vous tiendrai informé.rnMerci encore et à bientôt.